



Snudi FO

www.snudifo31.com

Mail : snudi.fo31@gmail.com

Tél 05.61.47.89.55

Montreuil le 09 avril 2010,

à Monsieur Luc Chatel Ministre de l'Éducation nationale

Monsieur le Ministre,

Depuis dix-huit mois l'entrée en application des 60 heures d'aide personnalisée (décrets du 15 novembre 2008 et du 30 juillet 2008 D) et la suppression du samedi matin ont considérablement dégradé les conditions de travail des enseignants et des élèves et désorganisé les écoles.

Ces deux heures hebdomadaires ont durablement alourdi la journée de travail. Ainsi, il n'est pas rare que nos collègues soient, de ce fait, présents dans les écoles jusqu'à 18h30 voire davantage alors qu'ils arrivent bien souvent dès 8h00 le matin. Chacun sait que nombre d'enseignants du 1er degré sont contraints par le niveau de rémunération d'assurer un service de cantine et/ou d'étude. De surcroît l'aide personnalisée, en retirant 3000 postes de RASED, a reporté sur les enseignants des écoles les missions des enseignants spécialisés qui exerçaient en RASED accroissant d'autant leur charge de travail.

A ce temps de présence prolongé sur leur lieu de travail s'ajoutent le temps de préparation et le temps nécessaire aux corrections aboutissant à une amplitude journalière considérable en particulier pour les jeunes collègues. Lors de la réunion du groupe de travail sur le bilan de l'aide personnalisée, les représentants de la DGESCO en ont d'ailleurs convenu. En réponse à ce constat, la circulaire de rentrée 2010 publiée au BO du 18 mars demande aux recteurs et aux Inspecteurs d'Académie de soutenir et d'accompagner « *l'organisation de la semaine en neuf demi-journées (du lundi au vendredi en incluant le mercredi matin) (...) chaque fois qu'elle rencontre l'adhésion* » ainsi que « *les projets d'école qui prendront explicitement en compte l'aménagement du temps scolaire (...) : semaine de neuf demi-journées, horaires décalés, articulation avec l'accompagnement éducatif, etc.* » - « *en relation avec les collectivités locales, les parents d'élèves et les enseignants* ».

Fixer le projet d'école comme cadre d'organisation de la semaine scolaire ne peut que renforcer le lien de dépendance entre les projets d'école et les projets éducatifs locaux. Cette interdépendance accrue entre projet d'école et projets éducatifs locaux, quelle que soit leur forme, n'est pas compatible avec des obligations de service nationalement définies.

Nécessairement les responsables politiques des collectivités tenteront de solutionner les contraintes qu'ils subissent (service de cantine, transport scolaire, activité péri scolaire ...) en proposant une flexibilité accrue des obligations de services des

enseignants contradictoire au respect des obligations de services statutaires définies nationalement.

De ce point de vue le partenariat étroit avec les élus locaux préconisé par la circulaire de rentrée, en ce domaine ne nous semble pas souhaitable. Bien souvent, les projets de réorganisation de la semaine scolaire proposés par les collectivités sont dictés par le souci de celles-ci de contractualiser et de coordonner au niveau local des politiques éducatives dont la conséquence immédiate est de générer la confusion entre les temps scolaires et périscolaires.

C'est la raison pour laquelle tous les projets, toutes les tentatives d'instaurer une nouvelle organisation de la semaine scolaire sur la base de 9 demi-journées ont été rejetées ces derniers mois par la majorité des enseignants et des parents à Lyon, Rennes, Grenoble, Angers, Brest ou Mulhouse... Et récemment encore en Gironde.

A l'inverse des fédérations de parents proposent une semaine sur quatre jours et demi avec cours le mercredi matin et un temps scolaire quotidien qui n'excéderait pas 5 heures.

La conférence nationale sur les rythmes scolaires, que vous annoncez dans les médias, ne peut ignorer les conséquences néfastes de la mise en œuvre des deux heures annualisées d'aide personnalisée et la demande de leur nécessaire remise à plat.

Au vu de ces éléments, pour le SNUDI Force Ouvrière, toute discussion sur les rythmes scolaires ne saurait avoir pour conséquence :

- **de remettre en cause le rythme 7 semaines de classes /2 semaines de congés ainsi que la période des congés d'été,**
- **d'augmenter le temps de présence et de travail des enseignants en généralisant, en particulier, le travail le mercredi, avec classe le matin, animations pédagogiques l'après-midi...**
- **d'annualiser le temps de service des enseignants des écoles,**
- **de favoriser la confusion entre le scolaire et le périscolaire,**
- **et enfin de faire dépendre les obligations de service des enseignants et leur organisation des besoins des collectivités territoriales et des associations diverses pour les placer sous la tutelle de celles-ci.**

C'est pourquoi nous souhaitons vous rencontrer sur cet important dossier le plus rapidement possible.

Veuillez agréer monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Norbert TRICHARD
Secrétaire Général